



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

***DELIBERATION N° 077/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Patricia PICHARD – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Robert TARDA
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Christine BACHES
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING

Absents excusés : Claire SALFATI-TEDGUI – Jordi DELCLOS

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Anne HAUSPIEZ

OBJET : Fixation du loyer mensuel à 500 € (hors fluides et Internet) pour la location d'un bien du domaine privé communal sis 5, rue Jules Ferry en rez de chaussée.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, fait part à l'assemblée du départ du docteur Pauline Friche qui intégrera courant janvier 2024, le pôle médical qui ouvrira dans la rue de La Poste.

Il rappelle que ce bien se compose d'un local de 35 m², accessible aux PMR, aménagé pour accueillir un cabinet médical (salle d'attente, bureau du praticien, sanitaires).

Ainsi, le local équipé sera prochainement disponible à la location et M. Cosme Dilmé propose de fixer le loyer mensuel à 500 € (hors fluides et Internet qui demeureront à la charge du locataire).

La commission « Finances » du 29/11/2023 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (M. Olivier Rabat n'ayant participé ni au débat, ni au vote) :

- **Décide** d'abroger la délibération du 30/09/2021 fixant le loyer pour ce bien ;
- **Fixe** à 500 €/mois le montant du loyer (hors fluides et Internet à la charge directe du locataire) pour ce bien du domaine privé communal situé 5, rue Jules Ferry en rez de chaussée ;
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le futur locataire, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : **11 DEC. 2023**